Comité de Direction

PV n° 4

Saison 2026-2027

Réunion du 25 novembre 2026 par voie électronique

Présidence : Lucien HIPPON

Présents : Thierry BAGEA - Sandra MANETTE – Jean-Claude BOMANE SAIB – Flora VOULZY – Marie-Hélène MARINETTE – Kenny CAMIER – Éric CAROUPANAPOULLE – Julie RANSY – Patricia MONTELLA – Sheima CHENIOUR – Bénédicte KANCEL – David SERBER – Edwin FERBAC - Prescillia LUCE

Excusés : Éric DAVILLE – Philippe LEGRIX – Marie-Gabrielle FERJUL – Stéphane ZAMORE – Yannick BRANCOURT

Assistent : Joalann GROS – Elodie BOURDON – Kenjy ACHILLE

PREAMBULE

Lors de sa réunion du jeudi 12 novembre 2026, le Comité de Direction a validé la proposition de calendrier 2026/2027 des compétitions jeunes faite par la Commission Régionale de Gestion des Compétitions et Calendriers.

Cette proposition prévoyait la journée 1 des championnats U18 et U15, le week-end du 21 novembre 2026.

La non-homologation des classements des phases de brassage n'a pas permis l'établissement et la validation des niveaux et poules des phases 2 des compétitions et de fait, la 1 journée n'a pas pu être programmée, faisant l'objet d'un report.

La volonté du Comité de Direction est que la 2e journée prévue dans le calendrier des compétitions le week-end du 28 novembre puisse se tenir.

A cet effet, le Comité de Direction étudie l'état des compétitions de jeunes et les propositions de répartitions par niveau et poule, conformément au règlement des compétitions jeunes.

1. ETAT DES COMPETITIONS DE JEUNES

Le Comité de Direction prend connaissance de l'état des compétitions à date.

Il relève notamment qu'un certain nombre de rencontres n'ont pas été jouées à ce jour, ou ne présentent pas de résultats, à savoir :

- U15 Brassage :
  - Poule I
  - Poule K

- U18 Brassage
    - Poule J

Le Comité de Direction relève que ces rencontres non jouées ne peuvent plus avoir d'incidence sur les répartitions par niveau pour la phase 2 de chacune des compétitions et décide d'examiner les classements en l'état afin de pouvoir les championnats.

Le Comité de Direction demande tout de même aux services de la Ligue de programmer les rencontres non jouées, tant que faire se peut, si leur programmation ne perturbe aucunement sur le plan informatique, la programmation des phases 2.

2. PRESENTATION DES CLASSEMENTS

Dans le cadre de l'organisation des championnats jeunes de la saison 2026-2027, le Comité de direction est appelé à examiner et à valider les classements issus des phases de brassage des catégories U13, U15 et U18.

Les classements présentés ont été établis à partir des résultats enregistrés à l'issue des rencontres disputées dans les différentes poules.

Les documents soumis à l'examen du Comité de direction sont les suivants :

- U13 Brassage : classement des 12 poules, de la poule A à la poule L (Annexe 1)
- U15 Brassage : classement des 11 poules, de la poule A à la poule K (Annexe 2)
- U18 Brassage : classement des 10 poules, de la poule A à la poule J (Annexe 3)

2.1 Championnat U18 Brassage- Cas de la Poule I :

Les équipes de l'A.S. R.C DE BASSE TERRE et J.S. VIEUX HABITANTS comptent toute deux 10 points et ont faits match nul lors de leur confrontation directe.

Analyse du service juridique :

« Concernant les règles de départage :

L'**article 11 du Règlement U18 indique** :« *En cas d'égalité de points entre les clubs au classement lors des championnats, ils sont départagés suivant les modalités suivantes :*
Dans un premier temps par la prise en compte du nombre de forfaits et pénalités affectés. Le club ayant le nombre le moins élevé étant le mieux classé.
En cas d'égalité de points, toujours constaté, entre les clubs au classement lors de la première phase et la deuxième phase de championnat, ils sont départagés dans un second temps par le meilleur nombre de points acquis lors des confrontations directes,
Puis en cas d'égalité toujours constaté, par la meilleure différence de but lors de leur confrontation direct.
En cas d'égalité toujours constatée entre ces clubs au classement, ils sont départagés par le ratio du nombre de buts marqués/nombre de matchs joués et homologués sans pénalité, ni forfait ;
En cas de nouvelle égalité, il est retenu pour les départager le ratio du nombre de buts encaissés/nombre de matchs joués et homologués sans pénalité, ni forfait."

Concernant la poule I U18 Brassage (dans l'attente de l'appel en cours) :
Critère 1 : Aucune perte par forfait ou pénalité pour les deux équipes.
Critères 2 et 3 : Égalité lors de la confrontation directe JSVH / RCBT.
Critère 4 :

JSVH : 4 buts / 2 matchs = ratio de 2.
RCBT : 10 buts / 2 matchs = ratio de 5. »

Au regard de ces éléments, et sous réserve de l'issue de l'appel en cours, l'analyse conduit à considérer que l'A.S. R.C. DE BASSE-TERRE doit obtenir la première place de cette poule.

2.2 Décision du Comité de direction

Le Comité de direction prend connaissance des classements actualisés au 23 novembre 2026 et procède à leur examen.
Après examen des éléments présentés, le Comité de direction :

- **Valide les classements de la phase de brassage du championnat U13, répartis-en 12 poules ;**
- **Valide les classements de la phase de brassage du championnat U15, répartis-en 11 poules ;**
- **Valide les classements de la phase de brassage du championnat U18, répartis-en 10 poules ;**

3. REPARTITION PAR NIVEAU

Conformément au règlement des compétitions jeunes, la répartition par niveau se fait en fonction des classements de la phase de brassage, à savoir :

- U13 Brassage : qualification des 2 premiers de chaque poule en Poule élite
- U15 Brassage : qualification des 2 premiers de chaque poule en Poule élite
- U18 Brassage : qualification du premier de chaque poule en Poule élite

3.1 Championnat U13 - Cas de l'U.S. CAMBREFORT

Dans son mail du 18/11/2026, le club de l'U.S. CAMBREFORT (533094) a stipulé ne pas vouloir prendre part à la Poule « Elite ». Faisant valoir que : *« Notre groupe de joueur est composé en majorité de joueur u12, a 80%.*

Pour leur permettre de progresser sereinement, nous renonçons à jouer en U13 Elite et préférons être reversé en U13 Espoir. L'écart de niveau étant important avec une bonne partie des équipes de la poule élite, certains matchs sont à sens unique et offre de très maigres perspectives de possessions de balle.

Nous préférons privilégier la progression des jeunes. ».

L'intérêt sportif prévalant, le Comité de Direction accorde une suite favorable à la requête de l'U.S. CAMBREFORT et ne juge pas nécessaire de remplacer l'U.S. CAMBREFORT dans la Poule Elite Basse Terre qui sera donc composée de 10 équipes.

3.2 Championnat U18 - Cas de l'U.S. BAIE MAHAULT

Le club de l'U.S. BAIE MAHAULT (517715) a engagé 2 équipes en championnat U18. A l'issue de la phase de brassage, l'U.S. BAIE MAHAULT a terminé en 2e position de la Poule B, accédant donc au niveau de compétition Régional 2 pour la 2e phase de championnat.

Considérant l'article 4 du Règlement Jeunes, « aucun club ne peut engager plus d'une équipe dans un même niveau de compétition. ».

A cet effet, une seule et unique équipe du club de l'U.S. BAIE MAHAULT prendra part au championnat U18 Régional 2.

3.3 Décision du Comité de direction

Sur base des classements validés, des décisions ci-dessus, et sur proposition du service Compétition de la Ligue de Guadeloupe de Football, le Comité de Direction valide les répartitions par niveau présentées en Annexes 1, 2 et 3.

4. REPARTITION PAR POULES GEOGRAPHIQUES

Conformément au règlement des compétitions jeunes, la répartition des équipes pour les 2es phases se fait par répartition géographique.

4.1 Championnat U13

A l'issue de la phase de brassage et conformément aux engagements formulés par les clubs, la 2e phase du championnat U13 comprendra les poules suivantes :

- U13 Elite Basse-Terre : 1 poule de 10 équipes
- U13 Elite Grande-Terre : 1 poule de 11 équipes
- U13 Espoirs Basse-Terre 1 : 1 poule de 12 équipes
- U13 Espoirs Basse-Terre 2 : 1 poule de 13 équipes
- U13 Espoirs Grande-Terre 1 : 1 poule de 9 équipes
- U13 Espoirs Grande-Terre 2 : 1 poule de 9 équipes
- U13 Espoirs Grande-Terre 3 : 1 poule de 9 équipes
- U13 Marie-Galante : 1 poule de 4 équipes

4.2 Championnat U15

A l'issue de la phase de brassage et conformément aux engagements formulés par les clubs, la 2e phase du championnat U15 comprendra les poules suivantes :

- U15 Régionale 1 Poule Grande-Terre : 1 poule de 10 équipes
- U15 Régionale 1 Poule Basse-Terre : 1 poule de 10 équipes
- U15 Régionale 2 Poule Basse-Terre 1 : 1 poule de 8 équipes
- U15 Régionale 2 Poule Basse-Terre 2 : 1 poule de 8 équipes
- U15 Régionale 2 Poule Grande-Terre 1 : 1 poule de 9 équipes
- U15 Régionale 2 Poule Grande-Terre 2 : 1 poule de 9 équipes
- U15 Marie-Galante : 1 poule de 5 équipes

4.3 Championnat U18

A l'issue de la phase de brassage et conformément aux engagements formulés par les clubs, la 2e phase du championnat U18 comprendra les poules suivantes :

- U18 Régionale 1 Poule Unique : 1 poule de 10 équipes
- U18 Régionale 2 Poule A : 1 poule de 8 équipes
- U18 Régionale 2 Poule B : 1 poule de 8 équipes

- U18 Régionale 2 Poule C : 1 poule de 8 équipes
- U18 Régionale 2 Poule D : 1 poule de 9 équipes

4.4 <u>Décision du Comité de direction</u>

Sur base des classements validés, des décisions ci-dessus, et sur proposition du service Compétition de la Ligue de Guadeloupe de Football, le Comité de Direction valide les répartitions par poules présentées en Annexes 1, 2 et 3.

5. Clôture

La présente décision prend effet à compter de sa validation par le Comité de direction.

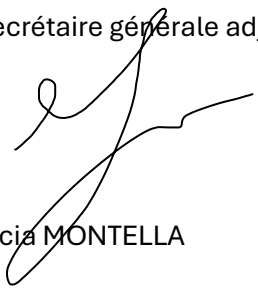
La séance est levée à 17h10

Le président



Lucien HIPPON

La secrétaire générale adjointe



Patricia MONTELLA